



Alain Branchaud

Biologiste et directeur général de la SNAP Québec

Défis liés à la protection des milieux naturels :

- Malgré l'adoption du règlement de contrôle intérimaire (RCI), les mesures pour protéger la biodiversité dans la CMM sont insuffisantes. Par ailleurs, atteindre la cible de protection de 30 % du territoire métropolitain d'ici 2030 sera un défi, puisqu'il ne reste que 23,6 % de milieux naturels dans la CMM;
- Un manque de cohérence subsiste dans les décisions liées au territoire : on protège d'un côté, mais on permet la conduite de projets aux impacts environnementaux majeurs de l'autre;
- La croissance démographique demande une meilleure gestion des rejets et pollutions dans les milieux naturels, terrestres et aquatiques.

Solutions pour aller plus vite :

- Cesser de développer des aires TOD sur des milieux naturels;
- Accélérer la restauration de milieux naturels, en dehors et à l'intérieur des villes;
- Instaurer des critères d'accès à un espace naturel dans les quartiers pour améliorer la santé publique et l'équité sociale;
- Augmenter la collaboration entre paliers de gouvernements et entre acteurs publics et privés;
- Se doter d'une vision globale aboutie pour mieux planifier l'aménagement du territoire et les choix de localisation des prochains ménages;
- Sévir face aux pratiques dégradant l'environnement et contre les promoteurs qui ne respectent pas les règles en place.

« Il faut cesser de voir la protection comme un frein à l'économie. La crise de la biodiversité appelle à renverser le paradigme pour que, désormais, on applique le principe suivant : la protection d'abord! », **Alain Branchaud**

Vision de la CMM de 2050 :

« Le pissenlit et le chevalier cuivrés sont déclarés espèces menacées, pour préserver la nature autant dans les cours de jardin que dans le fleuve Saint-Laurent »,

Alain Branchaud